

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 16138:2006/A1:2019

**Robinetterie industrielle - Robinets à
membrane en matériaux
thermoplastiques - Amendement 1
(ISO 16138:2006/Amd 1:2019)**

Industriearmaturen - Membranventile
aus Thermoplasten - Änderung 1 (ISO
16138:2006/Amd 1:2019)

Industrial valves - Diaphragm valves of
thermoplastics materials - Amendment 1
(ISO 16138:2006/Amd 1:2019)

08/2019



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 16138:2006/A1:2019 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 16138:2006/A1:2019.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 16138:2006/A1:2019

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 16138:2006/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD Août 2019

ICS 23.060.99

Version Française

**Robinetterie industrielle - Robinets à membrane en
matériaux thermoplastiques - Amendement 1 (ISO
16138:2006/Amd 1:2019)**

Industriearmaturen - Membranventile aus
Thermoplasten - Änderung 1 (ISO 16138:2006/Amd
1:2019)

Industrial valves - Diaphragm valves of thermoplastics
materials - Amendment 1 (ISO 16138:2006/Amd
1:2019)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 16138:2006. Il a été adopté par le CEN le 21 juin 2019.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2014/68/UE (Directive Equipement Sous Pression)	4

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 16138:2006/A1:2019) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 138 « Tubes, raccords et robinetterie en matières plastiques pour le transport des fluides » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 69 « Robinetterie industrielle » dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2020 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et couvre les exigences essentielles de(s) Directives UE.

Pour la relation avec la (les) (des) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 16138:2006/Amd 1:2019 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 16138:2006/A1:2019 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2014/68/UE (Directive Equipement Sous Pression)

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/071 de la Commission européenne afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2014/68/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

**Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente norme européenne et l'Annexe I de la
Directive 2014/68/UE**

Exigences Essentielles de la Directive 2014/68/UE	Article(s)/paragraphe(s) de la présente EN	Remarques/Notes
2.2.1	4.3	Coefficients de charge lors de la conception
2.2.2	4.6.1; 5.2.1; 5.2.2; 5.2.3; 5.2.5	Conception pour une résistance appropriée
2.7	4.8.1	Usure
3.1.5	4.7.1	Traçabilité
3.2.2	4.6.1; 4.6.3	Epreuve de résistance
3.4	4.8.3	Instructions de service
4.1, 4.2 a)	4.2; 4.3	Matériaux destinés aux parties sous pression

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne.

AVERTISSEMENT 2 — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables au(x) produit(s) relevant du domaine d'application de la présente norme.